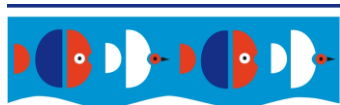


Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le : 18/11/2010.....
 Et publication ou affichage
 du : ...02/12/2010.....



Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 17 novembre 2010
 Salle Jean Valés CCPL à Lunel

DELIBERATION n° 1-17-11-2010

Objet : Décision modificative N°1 B.P. 2010 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO	
	Joëlle JENIN – VIGNAUD		Pierre ADOUE	
	René CHALOT	excusé procuration P.LAVAL	Philippe LAVAL	présent
	Marie LEVAUX	excusée procuration R.MONTIEL	Bernard GANIBENC	présent
	Michel MARTIN	Excusé procuration B.GANIBENC	Cyril ROUQUETTE	
	Alain AQUILINA	excusé procuration à Jacques HELSEN	Jacques HELSEN	présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE		Jacques GRAU	
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	présente	Bernadette VIGNON	
	Hervé DIEULEFES		Didier MARTINEZ	
	Jean Michel ROUX	présent	Robert PISTILLI	
	Richard PITAVAL	présent	Patrick LAOUT	
	Fabrice PECQUEUR	présent	Cathy POHL	absente excusée
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER	
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	excusé procuration C.BARRAL	Jean Pierre COULET	

	Luc CLAPAREDE Yvon PELLET	présent excusé procuration L.CLAPAREDE	Laurent JAOUL Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	excusé procuration à J.RAYMOND	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	excusé procuration à L.CLAPAREDE	Pierre DUDIEUZERE
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL Yvon PRADEILLE Jean-Marcel CASTET Michel GUIBAL	présent présent excusé procuration à C.MEUNIER	André VEZINHET Christian JEAN José SOROLLA Christophe MORALES
	Cyril MEUNIER Monique PETARD	présent excusée procuration à Y.PRADEILLE	François LIBERTI Frédéric LAFFORGUE

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Objet : Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2010

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget primitif 2010.

Cette opération est nécessaire compte tenu des achats d'investissement conséquents dus à la restructuration du Symbo. Le montant de ces dépenses d'investissement est supérieur aux recettes d'investissement du budget primitif.

Par ailleurs le montant de la subvention d'investissement accordée par la Région, pour la restructuration du SYMBO , de 7 200€ inscrit au B.P. 2010 a été augmenté.

La Région a notifié au SYMBO le montant définitif de la subvention d'investissement pour 2010, soit : 13 700 €.

Il y a donc lieu d'inscrire au budget une recette supplémentaire d'investissement de 6 500 €.

Le Président propose au comité syndical d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après:

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

C/2183 : **6 500.00€**

Recettes :

C/1312 : **6 500.00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 comme détaillée ci-dessus,

Fait et délibéré à Lunel, le 17 novembre 2010

Pour extrait conforme.

Le Président,
Claude BARRAL.